



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés****Sixième session**

Genève, 4 et 5 mai 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session\* \*\***

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève, et débutera le jeudi 4 mai 2023 à 9 h 30

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits marquants de la session de février 2023 du Comité des transports intérieurs et de la session de mars 2023 du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1).
3. Activités de fond.
4. Situation actuelle et prochaines étapes.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la cinquième session.
7. Prochaine session.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/375708>). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : Les communications relatives à l'organisation de la session seront envoyées aux représentants dûment inscrits. À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Villa Les Feuillantines (le portail de Pregny - Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG - est temporairement fermé). En cas de difficulté, les représentants sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles sur le site web à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>.



## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire de la session.

#### **Document(s)**

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2023/1

### **2. Faits marquants de la session de février 2023 du Comité des transports intérieurs et de la session de mars 2023 du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1)**

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des décisions prises par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-cinquième session.

Il souhaitera sans doute être informé des questions traitées par le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) à sa quatre-vingt-sixième session.

### **3. Activités de fond**

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des travaux effectués entre les sessions officielles par les volontaires du groupe de rédaction, lesquels avaient, à sa cinquième session, accepté de poursuivre leur travail de rédaction en vue de faire avancer le projet d'instrument juridique.

En se fondant sur un document informel qui sera soumis avant le début de la session, il examinera le projet d'instrument juridique élaboré par les volontaires du groupe de rédaction lors des sessions informelles.

Le principal résultat attendu de lui étant l'élaboration d'un nouvel instrument juridique qui devrait compléter les Conventions de 1949 et 1968 sur la circulation routière, le Groupe d'experts pourrait souhaiter déterminer comment faire en sorte que ce nouvel instrument soit utile pour toutes les régions.

Afin d'étayer les travaux des volontaires du groupe de rédaction, le Groupe d'experts pourrait souhaiter définir les éléments qui ne doivent pas être inclus dans le projet d'instrument juridique.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner toute proposition visant à mener des évaluations supplémentaires concernant l'élaboration d'un texte juridique, telle que celles qui ont été soumises par le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Suède au WP.1, à sa session de septembre 2022.

Il souhaitera sans doute faire le point sur les contributions relatives à la sécurité routière et à la conduite automatisée, s'il y en a, en tenant compte pour cela des Conventions sur la circulation routière de 1949 et de 1968.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être compléter le rapport final sur les travaux qu'il a réalisés pendant son premier mandat, en se fondant sur l'annexe du document ECE/TRANS/WP.1/2022/10.

### **4. Situation actuelle et prochaines étapes**

Au cas où le Comité des transports intérieurs approuverait la prorogation de son mandat pour deux années supplémentaires jusqu'au 31 mai 2025, le Groupe d'experts souhaitera peut-être revoir son programme de travail (ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/3) et déterminer les points qu'il serait susceptible d'examiner au cours de son second mandat.

## **5. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être décider du mode de fonctionnement qu'il adoptera entre les sessions officielles.

Il souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

## **6. Adoption du rapport de la cinquième session**

Le Groupe d'experts adoptera le rapport établi après la cinquième session, qui s'est tenue en décembre 2022.

### **Document(s)**

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/10

## **7. Prochaine session**

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir le 30 novembre 2023.

---